PROCES – VERBAL
COMMISSION REGIONALE DE DELIVRANCE DES LICENCES

Réunion du : 03 Juillet 2019
A : LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

Présents : MM. Aubry J., Lebosse C, Le Galloudec A. Lorgeoux J.P.

Excusé : M. Doledec H.

OPPOSITIONS

Les oppositions traitées par la Commission sont à consulter sur le site de la Ligue de Bretagne.

Les décisions peuvent faire l'objet d'un appel selon les conditions de délai et de forme prévues aux ART 94a et 96 des Règlements Généraux de la LBF.

CAS DIVERS

Mail du club de l'US Plougonver
Cas du joueur Nicolas Le Ny (senior)

La Commission, pris connaissance du mail, ne peut donner satisfaction à cette demande.

Mail de Madame Danet Manuella
Cas du joueur Paco Renouard (U12)

La Commission, pris connaissance du mail, n'accorde pas la double licence. (Application de la Réglementation Fédérale /U11 maximum).

Dossier du joueur : Corentin Ozon (senior U20)
Club demandeur : Camors Am. Laiq.

La Commission, pris connaissance du dossier, accorde la licence avec exemption du cachet 'Mutation'.

Le Président,
J. AUBRY

Le Secrétaire,
C. LEBOSSE